

L'AGENCE DU
NUMÉRIQUE

Rendre le numérique accessible à tous les citoyens

Dossier de presse

29 novembre 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT D'ÉTAT
AU NUMÉRIQUE
ET À L'INNOVATION

SOMMAIRE

ÉDITORIAL D'AXELLE LEMAIRE.....	4
--	----------

ÉTAT DES LIEUX : UNE RÉVOLUTION NUMÉRIQUE, ENTRE OPPORTUNITÉS ET FRACTURES.....	6
--	----------

LES RÉPONSES IMPULSÉES PAR L'ÉTAT	9
--	----------

Organisation des services d'accompagnement au numérique sur le territoire .10

Création d'une coopérative des acteurs de la médiation numérique12

Mise en place d'un « chèque numérique »14

Lancement d'un laboratoire d'analyse et de décryptage du numérique15

PRÉSENTATION DE L'AGENCE DU NUMÉRIQUE	18
--	-----------

ÉDITORIAL D'AXELLE LEMAIRE



L'innovation foisonnante et positive que le numérique suscite a ouvert un nouveau champ des possibles et renforce la capacité de chacun d'agir sur son destin. Ce foisonnement s'accélère et il faut s'en réjouir, mais nous devons avoir collectivement conscience que cette dynamique n'est pas naturellement source de progrès pour tous : elle peut engendrer de nouvelles fractures entre les citoyens qui maîtrisent le langage du numérique, ses concepts et ses outils, et les autres. Certains d'entre nous bénéficient d'un cadre favorable pour le comprendre et le manier. D'autres éprouvent plus de difficultés à appréhender sa complexité. Il ne s'agit pas uniquement des seniors ou de nos concitoyens dans un parcours social difficile. Chacun d'entre nous peut être confronté à des difficultés d'usage, qui limitent notre capacité à utiliser le numérique, et qui risquent donc de nous laisser sur le bord de la route numérique.

L'esprit de la *loi pour une République Numérique* a été de mettre le numérique au service d'une vision de la société. Cette vision, c'est celle de notre socle commun, la République, et de ses valeurs d'égalité et de progrès. Le numérique, si l'on veut qu'il constitue un réel progrès collectif, doit être accessible à tous.

La *loi pour une République Numérique* a ainsi permis de poser un premier jalon sur la voie de cet accès de l'ensemble des citoyens au numérique: le citoyen-salarié, le citoyen-demandeur d'emploi, le senior et le plus jeune, l'entrepreneur ou le membre d'une association. Chacun d'entre nous est concerné, car la maîtrise de chacun sera au bénéfice de tous. Pour traduire cette promesse en actes, j'ai demandé à l'Agence du Numérique de mettre en place le programme Société Numérique. En s'inspirant de la méthode mise en place avec le Plan France Très Haut Débit et l'Initiative French Tech, ce programme a été conçu avec les acteurs concernés, en faisant le pari de l'intelligence collective pour sa conception et de la dynamique collective pour sa mise en œuvre.

J'ai ainsi demandé à l'Agence du Numérique de co-construire avec les collectivités territoriales et les groupements d'acteurs, le cadre d'élaboration des stratégies locales pour le développement des usages et services. Ainsi mise en œuvre, la loi permettra de prendre sys-

tématiquement en compte le besoin d'accompagnement à l'utilisation du numérique dans les politiques locales.

Pour répondre à l'urgence citoyenne, nous avons également besoin de renforcer la capacité d'intervention des acteurs de la médiation numérique, de ces milliers de formateurs mobilisés sur le terrain : la première pierre a été posée à Mende le 25 novembre avec l'annonce par ces acteurs de la création d'une société coopérative, plateforme nationale qui permettra à la fois de les représenter et d'assurer un portage national de leurs projets. Cette coopérative va offrir de nouvelles manières de construire l'action publique, en partant de la réalité des pratiques et des besoins.

La seconde pierre, ces mêmes acteurs l'ont posée, avec le soutien de l'Etat, en concevant un « chèque numérique » qui permettra de financer les initiatives d'accompagnement au numérique, par exemple pour former les usagers qui éprouvent des difficultés face à la dématérialisation des services publics. J'ai proposé à ces acteurs et demandé à l'Agence de faire de la question de cet accompagnement à la dématérialisation une priorité car je connais l'urgence de la situation.

Enfin, pour agir dans un monde numérique toujours en mouvement, il faut renforcer notre capacité à en comprendre les évolutions. Comprendre pour maîtriser. C'est l'objet du laboratoire d'analyse et de décryptage du numérique que je lance aujourd'hui et qui va permettre de documenter les besoins auxquels la médiation numérique et les différentes politiques publiques, nationales et locales, doivent répondre.

Dans tous ces chantiers, collectivités territoriales, acteurs de la médiation numérique, associations, Civic Techs et bien d'autres, nous pouvons agir collectivement. Le Programme Société Numérique s'est inscrit dans cette démarche collective pour sa construction : il en ira de même, désormais, pour sa mise en œuvre.

Axelle LEMAIRE
Secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation

ÉTAT DES LIEUX : UNE RÉVOLUTION NUMÉRIQUE, ENTRE OPPORTUNITÉS ET FRACTURES

Cette année 2016 enregistre le maintien d'une confiance limitée dans le numérique : alors que 87% des Français se connectent tous les jours à internet **seulement 37% sont « confiants »** dans son utilisation (soit -3% par rapport à 2015¹).

15%
des Français n'ont pas
internet à domicile²

21%
Des personnes qui ont
Internet ne se sentent pas à
l'aise pour l'utiliser³

D'après la dernière édition du Baromètre du Numérique, l'année 2016 marque un tournant dans l'utilisation d'Internet pour les démarches administratives et fiscales : elle enregistre une **nette progression, passant de 53% d'adoption par les français en 2015 à 62% en 2016. Cette hausse de 9 points est la plus forte enregistrée depuis le lancement du baromètre. Néanmoins, des freins structurels perdurent dans l'appropriation de cet usage.** La fracture entre non-diplômés et diplômés du supérieur est la plus forte, avec un rapport du simple au double. **16% des personnes non connectées avancent un problème de coût.** On observe aussi une stagnation de la proportion des Français à bas revenu ayant effectué des démarches administratives sur Internet, marquant un net décrochage par rapport aux autres catégories de la population. **77% des hauts revenus ont effectué des démarches en ligne contre seulement 54% des bas revenus.**

Si le taux d'équipement des Français est croissant depuis plusieurs années, **un accompagnement et une pratique prolongée ont un effet vertueux sur l'appropriation des usages numériques** par les citoyens. Il est à noter que plus on est équipé à Internet depuis longtemps, moins on est inquiet vis-à-vis du service public dématérialisé. **Le baromètre témoigne qu'une aisance dans l'utilisation de ces services n'efface pas toute inquiétude.** Pour ceux qui ne les utilisent pas encore, un fort coût d'entrée symbolique demeure.

39%
se disent inquiets à l'idée de réaliser des démarches
administratives et fiscales en ligne⁴

¹ Source : Baromètre confiance 2016 de l'ACSEL <http://www.acsel.asso.fr/wp-content/uploads/2016/10/INFOGRAPHIE-BAROMETRE-CONFIANCE-2016.pdf>

² Source : Baromètre du numérique 2016

³ Source : Défenseur des Droits

⁴ Source : Baromètre du numérique 2016



*Internet facilite l'accès aux droits mais pas pour tous. **La fracture numérique éloigne encore davantage un public vulnérable de son accès à l'information, c'est pourquoi il faut offrir des modalités d'information variées et conserver des lieux d'accueil physique** ».*

Jacques Toubon, Défenseur des droits

L'utilisation des services publics dématérialisés suscite de l'inquiétude essentiellement chez les personnes les plus âgées (72% des 70 ans et plus) et les moins diplômées (68% des non diplômés). A l'inverse, les plus diplômés et les titulaires des plus hauts revenus portent, sur l'administration en ligne, un jugement plus favorable car 9 personnes sur 10 qualifient ces démarches de « faciles⁵ ».

13%

des interrogés se sentent incapables de mener une seule démarche administrative par Internet

Les Français se disent inquiets quant à la réalisation de démarches en ligne du fait de deux raisons principales :

- le manque d'aisance vis-à-vis de l'ordinateur et d'Internet pour 31%;
- la sécurisation des données personnelles sur Internet pour 27%.

⁵ Id.

“

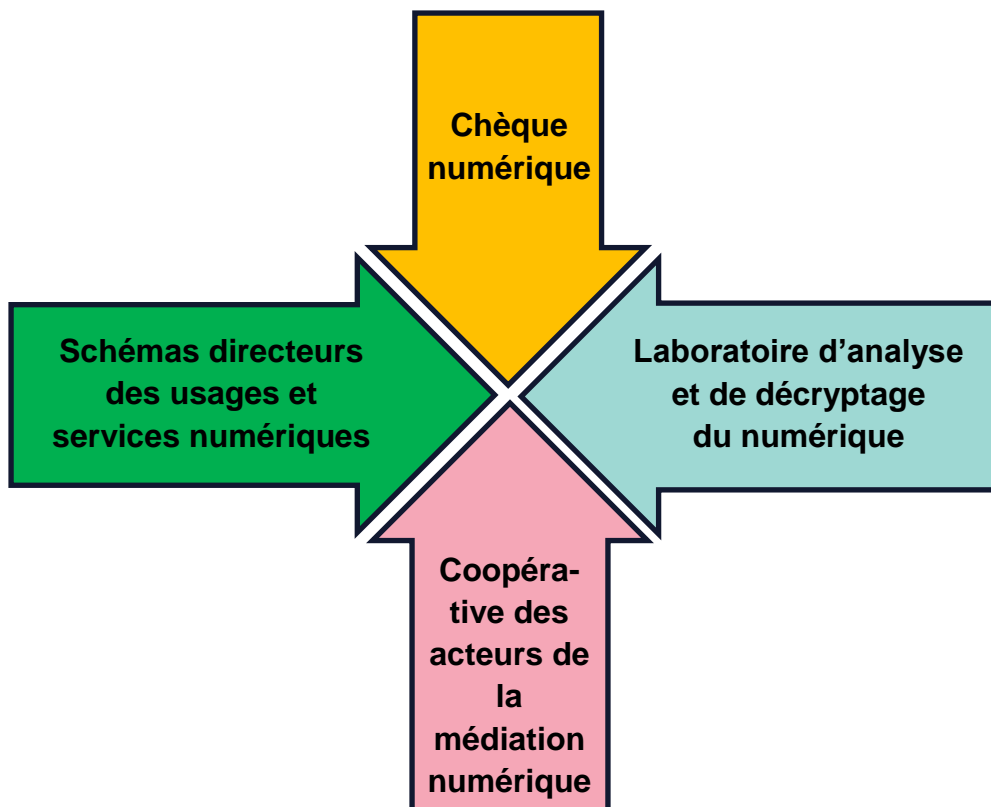
La médiation numérique garantit l'inclusion sociale de tous face à la dématérialisation des services publics : ses dispositifs de proximité permettent un accès aux droits effectif ainsi qu'une égalité de traitement de tous les publics, sur tous les territoires.

L'accompagnement humain, ainsi dispensé à des usagers souvent en situation de précarité, contribue à faire des nouvelles plateformes numériques une qualité de service améliorée et non une contrainte. Les stratégies de déploiement d'une administration numérique ont vocation à intégrer cette dimension humaine pour redonner du pouvoir d'agir à l'utilisateur.»

Yves Sibilaud, administrateur, et Vittoria Logrippo, Déléguée régionale d'ARSENIC, association d'acteurs de la médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

LES RÉPONSES IMPULSÉES PAR L'ÉTAT

Le programme Société Numérique, porté par l'Agence du Numérique, vise à rendre le numérique accessible à tous les citoyens, à travers notamment quatre leviers d'action :



1. Organisation des services d'accompagnement au numérique sur l'ensemble du territoire par les schémas d'usages et services numériques des collectivités territoriales

Depuis 2011, les schémas directeurs d'aménagement numérique du territoire (SDTAN) ont permis aux collectivités territoriales d'élaborer leur stratégie de déploiement des infrastructures numériques. **L'article 69 de la loi pour une République Numérique a intégré dans cet outil de planification stratégique locale la possibilité d'intégrer une « stratégie de développement des usages et services numériques ».** Il prévoit que cette stratégie « vise à favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire ainsi que la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique ».

De nombreuses collectivités territoriales ont déjà mis en œuvre une stratégie de développement des usages et services numériques. Cette disposition législative permet de généraliser les bonnes pratiques et de soutenir la mise en œuvre de ces stratégies par l'ensemble des collectivités. A cette fin, la loi prévoit **la publication par l'Etat d'un document-cadre intitulé « Orientations nationales pour le développement des usages et des services numériques dans les territoires »**, qui comprend :

- Une présentation des choix stratégiques de nature à contribuer au développement équilibré des usages et des services numériques dans les territoires ;
- Un guide méthodologique relatif à l'élaboration de ces stratégies.

L'objectif est de proposer un document opérationnel facilitant et accélérant la mise en place d'actions concrètes en matière d'usages et de services numériques, tenant compte des expériences réussies en matière de médiation comme de développement de services numériques de proximité. Pour répondre à cet objectif, **Axelle LEMAIRE a demandé à l'Agence du Numérique de lancer un processus de co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés** : collectivités territoriales et leurs associations, services de l'Etat, en particulier le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), acteurs de la médiation numérique, entreprises, startups, acteurs de la Civic Tech. L'objectif est de publier ce document opérationnel à la fin du premier trimestre 2017.

10 000

lieux de
médiation
numérique

La médiation numérique regroupe « *le réseau des Espaces Publics Numériques (EPN) abrités en divers lieux (médiathèques, missions locales, centres sociaux, offices de tourisme...) et plus récemment d'autres lieux alternatifs (...), tels que les ateliers de fabrication numérique (FabLabs), les centres de coworking, les Tiers Lieux. On peut aujourd'hui évaluer à 10 000 le nombre de lieux de médiation numérique existant en France, dont 7 000 EPN* ».

Rapport Camani Verdier « Le service universel des communications électroniques au regard des nouveaux usages technologiques : enjeux et perspectives d'évolution ».

17 octobre 2014.

2. Création d'une coopérative des acteurs de la médiation numérique pour favoriser la mise en place de projet de dimension nationale

A l'occasion des Assises de la médiation numérique qui se sont déroulées du 23 au 25 novembre 2016, et dans le prolongement de l'invitation qui leur avait été adressée par Axelle LEMAIRE en 2015, les acteurs de la médiation numérique ont décidé de créer une structure commune prenant la forme d'une coopérative (SCIC⁶), qui sera opérationnelle au début de l'année 2017. Dans la mesure où la médiation numérique est assurée au quotidien par plusieurs milliers d'acteurs, issus d'initiatives très variées, il était difficile de mettre à œuvre des actions généralisées à l'ensemble du territoire. La création de cette structure va permettre d'atteindre cet objectif.

En complément des initiatives locales existantes, cette structure va permettre de mettre en œuvre des projets à vocation nationale. Cette structure réalisera trois missions :

- Représenter les acteurs de la médiation numérique auprès des pouvoirs publics et renforcer l'animation du réseau national ;
- Fournir des services aux membres de la coopérative : appui à l'ingénierie de projet, mutualisation d'achats, etc. ;
- Proposer un portage financier et une ingénierie de projets permettant de solliciter des financements de grande ampleur (PIA, BPIFRANCE, fondations, contrats à impact social, etc.).

Pour soutenir cette démarche, **Axelle LEMAIRE a demandé à l'Agence du Numérique d'apporter un soutien financier d'amorçage à cette coopérative afin qu'elle soit opérationnelle dès le début de l'année 2017.**

⁶ SCIC : Société coopératif d'intérêt collectif



Aujourd'hui, pour agir tout en préservant nos singularités, nous coopérons au sein d'une plateforme nationale, porte-drapeau de multiples actions locales et cheville ouvrière d'une mutualisation de services et du portage de projets communs. Nous décidons de nous doter d'un outil commun, une coopérative d'intérêt collectif à laquelle sera adossé un fonds de dotation.

A l'occasion des 4ème Assises de la Médiation Numérique, le 24 novembre 2016, nous posons l'acte fondateur de cette coopérative et invitons toutes celles et ceux qui contribuent, partout en France, à cette dynamique à y prendre part ».

Engagement des acteurs de la médiation numérique, fondateurs de la coopérative, lors des Assises de la médiation numérique à Mende.

24 novembre 2016.

**Qui
peut rejoindre cette
coopérative ?**

« Toutes les parties prenantes, structures et salariés de la médiation numérique, réseaux, regroupements de collectifs impliqués, collectivités territoriales, services de l'Etat, établissements et opérateurs de services publics, mais aussi acteurs de l'économie numérique, et plus généralement toutes les structures concernées par la transition numérique des citoyens et des organisations ».

**Comment
intégrer
la coopérative ?**

Proposez votre candidature sur

<http://www.lamednum.coop/>

**Quels
sont les moyens
de la coopérative ?**

L'Agence du Numérique apportera un financement d'amorçage au début de l'année 2017, notamment pour permettre le recrutement rapide d'un premier salarié. Le niveau de financement sera discuté entre ses membres et en fonction des projets mis en œuvre.

3. Mise en place d'un « chèque numérique » pour financer la prise en charge partielle ou totale des services de médiation numérique

Le déploiement du numérique dans toutes les sphères de la société accroît le besoin d'accompagnement pour maîtriser les outils numériques et acquérir les compétences indispensables. Pour autant, le financement des actions de médiation numérique ne peut reposer uniquement sur les citoyens concernés, ni sur les structures chargées de cet accompagnement. De leur côté, les opérateurs de services publics et certains acteurs privés (fondations, comités d'entreprises) susceptibles de financer ces actions se trouvent confrontés à une double contrainte :

- Une multiplicité des modalités de financement (partenariat, subvention, etc.) qui limite la capacité à cibler les bénéficiaires (salariés, demandeurs d'emplois, etc.) ;
- Le besoin de disposer d'une modalité de financement évolutive, capable de s'adapter à des besoins d'appropriation numérique divers et en constante évolution.

Dans ce cadre, le référent régional de la médiation numérique en Aquitaine (Médias-Cité) a initié en 2016 une expérimentation sur la mise en place du « chèque APTIC », avec le soutien des collectivités territoriales concernées. L'objectif de ce dispositif était de répondre aux besoins des utilisateurs (particuliers, salariés, associations) en créant un lien entre les acteurs de la médiation numérique qui proposent des actions d'accompagnement (espaces publics numériques, Fablabs, tiers-lieux) et les financeurs de ces actions.

Au regard de l'intérêt que présente ce dispositif expérimental, et dans une logique de généralisation de bonnes pratiques à l'échelle nationale, l'Agence du Numérique a soutenu le changement d'échelle de ce projet porté par Médias-Cité, avec un objectif de généralisation au cours du premier semestre 2017.

Trois objectifs seront poursuivis :

- Offrir une prise en charge partielle ou totale des services d'accompagnement au numérique proposés aux citoyens ;
- Renforcer les moyens et capacités d'action des structures de médiation numérique, pour faire face aux attentes et besoins croissants des citoyens ;
- Proposer une cartographie des services de médiation numérique pour renforcer la visibilité des citoyens sur l'offre de services, réunie au sein d'un unique réseau national.

Pour soutenir la mise en place opérationnelle de ce projet, l'Agence du Numérique participe à la recherche de financement (contrat à impact social notamment) et fait le lien avec les financeurs publics et privés potentiels : services de l'Etat, opérateurs de service public, collectivités territoriales, fondations, entreprises, chambres consulaires, etc. Enfin, elle soutient l'intégration de ce projet comme bien commun de la coopérative des acteurs de la médiation numérique.

4. Lancement d'un laboratoire d'analyse et de décryptage du numérique pour renforcer l'information et la compréhension des usages numériques et orienter les politiques publiques

www.agencedunumerique.gouv.fr/laboratoire

L'objectif du Programme Société Numérique est de rendre les opportunités offertes par le numérique accessibles à l'ensemble des citoyens. **Au-delà de l'absence de maîtrise des outils, l'un des principaux freins résulte du manque de confiance dans le numérique.** Cette confiance passe par une meilleure compréhension et une adaptation des politiques publiques aux attentes des citoyens.

39%

des Français sont inquiets à l'idée de réaliser leurs démarches administratives en ligne⁷

Dans ce cadre, **Axelle LEMAIRE a demandé à l'Agence du Numérique de mettre en place un outil collaboratif, un espace de travail, destiné à qualifier et quantifier les évolutions induites par le numérique, en apportant une information détaillée et scientifique** (étude, indicateurs, note d'analyse, etc.), issue d'une grande diversité d'acteurs. Elle a **annoncé le lancement de ce « Laboratoire d'analyse et de décryptage du numérique »** (<http://www.agencedunumerique.gouv.fr/>).

Cette dimension collaborative se traduit par les éléments suivants :

- La réalisation de baromètres en lien avec des partenaires publics et privés ;
- La possibilité pour tout citoyen ou structure de proposer des analyses ou données à publier dans ce laboratoire.

Cet outil associe deux approches :

- **Une agrégation de données et de savoirs sur les usages, les pratiques et les attentes liés au numérique** : il agrège des données existantes et des enquêtes réalisées par l'Agence du Numérique avec des tiers. Dans ce cadre, l'Agence a rejoint l'ARCEP et le Conseil général de l'Economie (CGE) dans la réalisation de la 16^{ème} édition du *Baromètre du numérique* pour y intégrer des questions sur la dématérialisation des services publics.

⁷ Source : Baromètre du numérique 2016

L'Agence du Numérique lance par ailleurs une nouvelle enquête intitulée "Numérique et empowerment" en partenariat avec le groupement d'intérêt scientifique M@rsouin, représentant de la France au sein du World Internet Project. Le questionnaire de l'étude intègre notamment les questions communes de ce projet international de recherche universitaire sur le numérique qui réunit une trentaine de pays sur tous les continents permettant ainsi des comparaisons internationales. Cette nouvelle enquête - mise en œuvre en partenariat avec le consortium FING, Télécom Bretagne, Université de Rennes dans le cadre du projet de recherche Capacity - porte notamment sur les réalités de l'empowerment à l'ère numérique, c'est-à-dire sur le potentiel de la société numérique à distribuer plus également la capacité d'agir individuelle et collective.

- **Une capacité de proposer un décryptage sur les enjeux du numérique :** au-delà de l'agrégation de données, ce Laboratoire donne lieu à la publication d'analyses et d'articles d'actualité permettant de comprendre et de rendre plus intelligibles les savoirs sur le numérique. Il portera une double dimension internationale et territoriale.

Focus sur un article publié :

En permettant de mieux évaluer et comprendre les transformations liées au numérique, ce Laboratoire a vocation à constituer un outil d'aide à la décision, tant pour les pouvoirs publics que les acteurs privés. Par exemple, le Laboratoire intègre à son lancement une analyse d'une enquête réalisée par la *Good Things Foundation* au Royaume-Uni sur les usages numériques de la population. « Le Digital Nation Report 2016 dresse les enjeux de la société numérique anglaise ». Extrait de l'article :

Ce rapport a permis de souligner les tendances de la société numérique anglaise et rassemble les chiffres de plusieurs études britanniques complémentaires sur le sujet : accès à internet, compétences numériques, usages, intentions, barrières perçues, apprentissages des compétences, bénéfices, équipement. On apprend notamment que 10% des anglais n'ont pas l'intention d'utiliser internet et que parmi eux, 83% ont plus de 55 ans. Au total, c'est 12,6 millions de personnes qui n'utilisent pas ou rarement internet »

Maintien de la connexion Internet au domicile : une expérimentation pour garantir un service essentiel

Le droit au maintien de la connexion à internet est inscrit dans la loi du 7 octobre 2016 *pour une République Numérique* pour les foyers les plus démunis. Axelle Lemaire a signé, le 21 octobre 2016, la première convention d'expérimentation de ce droit en Seine-Saint-Denis, avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et les quatre fournisseurs d'accès à internet (Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free), et en présence de la Fédération française des télécoms. Ce droit sera également expérimenté par le département de la Haute Saône.

Les ménages modestes de ces deux départements, qui ont des difficultés ponctuelles à payer leur facture d'internet pourront désormais demander une aide au Fonds de solidarité logement (FSL). Dans l'attente de sa réponse, ils auront un droit au maintien de leur connexion. En cas de difficultés ponctuelles à payer leur facture d'internet, les ménages modestes de ces deux départements auront deux mois pour saisir le Fonds de solidarité logement, géré par le conseil départemental. Celui-ci aura deux mois supplémentaires pour trancher sur le versement ou non de l'aide, qui prendra la forme d'un abandon de créance de la part du fournisseur d'accès à internet. Durant ce délai de 4 mois, le fournisseur d'accès maintiendra la connexion à internet du foyer concerné. La remise de dette pourra aller jusqu'à 100 euros par ménage sur une période d'une année.



Cette démarche volontaire des opérateurs s'accompagnera d'un travail de pédagogie auprès des citoyens, en lien avec les travailleurs sociaux et la Fédération. L'expérimentation permettra dès lors de mieux cerner les difficultés rencontrées par certains foyers, pour un usage plus adapté des services numériques.

Cet engagement collectif est une illustration concrète supplémentaire des actions entreprises depuis plusieurs années par les opérateurs membres de la Fédération en matière de lutte contre l'exclusion numérique.

Sur cette expérimentation, l'Agence du numérique joue un rôle d'intermédiaire entre les territoires et les opérateurs fournisseurs d'accès à internet. »

Fédération Française des Télécoms (FFT)
24 novembre 2016.

PRÉSENTATION DE L'AGENCE DU NUMÉRIQUE

Au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, et auprès du Secrétariat d'Etat du Numérique et de l'Innovation, l'Agence du Numérique est une administration de projets, qui pilote et met en œuvre des actions tournées vers des partenaires extérieurs à l'Etat : écosystèmes de startups, collectivités territoriales, associations. Créée en 2015, elle est chargée de piloter :

- Le Plan France Très Haut Débit, qui vise à déployer de nouvelles infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire pour apporter un accès à Internet à très haut débit sur l'ensemble du territoire. Il repose sur la mobilisation de 20 milliards d'euros d'investissement, partagé entre les collectivités territoriales, les opérateurs privés et l'Etat (dans le cadre du Programme des Investissements d'avenir).
- L'Initiative French Tech, qui a pour objectif de soutenir la croissance des startups en France et à l'international.
- Le Programme Société Numérique, qui vise à rendre les opportunités offertes par le numérique accessibles à l'ensemble des citoyens.

L'équipe du Programme Société Numérique

L'équipe est composée de **5 personnes**,


Aux **compétences et expériences variées**, issues des collectivités, de la médiation numérique, de l'innovation sociale ou encore des Civic Techs.

Chargées de **faciliter, animer, coordonner, impulser**,

Engagées **au service des citoyens et des territoires**.

Contact :

- societe.numerique@finances.gouv.fr
- orianne.ledroit@finances.gouv.fr



**Contact presse
Agence du Numérique :**

Julie AGERON

julie.ageron@finances.gouv.fr